

A RENVoyer COMPLÉTÉ ET AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 PAR EMAIL À BW@natagora.be

Liste électorale : Tous ensemble

Adresse email : tous.ensemble.2018@gmail.com

Nos questions

Questions générales

1. Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

Avant propos

Nous sommes un jeune mouvement politique et citoyen. Nous n’avons pas la prétention de connaître toutes les problématiques et d’avoir réponse à tout. Nous analyserons chaque problématique en tenant compte de la nécessité d’assurer un développement durable et par une approche participative pour ce qui concerne directement les citoyens de la commune. Nous sommes aussi conscients que la commune agit dans un cadre légal déterminée et des marges de manœuvre parfois limités. Démocrates et légalistes nous ne tenons pas à faire de fausses promesses populistes mais analyserons les problématiques avec rigueur et impartialité.

- Mont-Saint-Guibert à la chance d’être une commune très verte et il est important de conserver soigneusement et intelligemment notre patrimoine écologique. Les terres agricoles en particulier doivent être protégées de l’urbanisation.
- Les pouvoirs publics doivent montrer l’exemple. La commune doit s’investir dans une politique de développement durable en valorisant les énergies alternatives pour les infrastructures, les véhicules électriques, des achats groupés avec les communes voisines. Des clauses environnementales doivent être incorporées dans les cahiers des charges des marchés publics.
- Nous voulons défendre une politique éco-responsable accessible à tous en offrant au citoyen des solutions qui lui permettent d’adopter des comportements durables et responsables.
- Il est important et urgent de se concerter avec nos agriculteurs pour les aider à repenser les modes agricoles et élaborer avec eux des solutions durables. Nous pensons, par exemple, à la lutte contre l’érosion (mise en place de haies, de bandes enherbées, de buttages en lisière basses) et l’orientation vers une agriculture plus respectueuse de l’environnement comme certains le font déjà.

2. Êtes-vous prêts à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ?
 - La commune a vu durant cette législature la mise en œuvre de plusieurs plans (Plan de rénovation urbaine, plan de mobilité, ...). Nous soutenons la mise en œuvre du PCDN mais surtout, des actions concrètes.
3. Envisagez-vous de favoriser la protection et la restauration du maillage écologique comme par exemple la plantation de haies vives au sein des zones rurales de l'entité?
 - La protection des sols, la lutte contre l'érosion, sont les éléments de la ruralité intégrée que nous prônons. Nous voulons valoriser les productions locales et les circuits courts plutôt que des modes de surproduction qui nuisent à l'environnement. Nous voulons renouer avec une ancienne tradition de la commune qui était la distribution gratuite de plantations indigènes, et parmi elles, favoriser les haies. Nous souhaitons travailler main dans la main avec les agriculteurs pour repenser la lutte contre l'érosion des sols notamment grâce à la mise en place de haies.
4. Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et des espaces communaux ? Si tel est déjà le cas, comptez-vous élargir son application ainsi que ses meilleures pratiques (dates plus tardives, exportation de la fauche...)
 - Dans la mesure du possible, des aires de fauchage tardif devraient être valorisées par la commune. Les bords de voiries, terrains communaux et espaces récréatifs sont d'excellents exemples où la biodiversité peut être mise en valeur et même favoriser les aspects éducatifs pour les citoyens (petits panneaux, visites guidées ...).

Aménagement du territoire

1. Dans le cadre du nouveau Code de Développement territorial, les communes ont la possibilité d'établir un schéma de développement communal pour l'ensemble de son territoire et un ou des schémas d'orientation local pour des parties de son territoire. Êtes-vous prêts à élaborer de tels outils sur votre commune qui intégrera une " carte du réseau écologique " (sites de haute valeur biologique et liaisons écologiques entre ces sites) ?
 - Les différents schémas d'orientation sont en voie de finalisation et nous ne manquerons pas de les analyser en veillant à la préservation de notre environnement naturel.
2. Êtes-vous prêts, ensuite, à faire de cette carte du réseau écologique une référence dans l'analyse des futurs projets de développement territorial sur le territoire communal ?
 - La mise en œuvre de tels outils n'a de sens que si l'on tient compte des orientations données. Il paraît évident que les principales orientations devront être suivies.
3. Soutenez-vous la demande de révision du plan de secteur visant le site de la sablière et prévoyant d'affecter 20 ha de l'ancienne exploitation en zone naturelle ?
 - La zone de la sablière est un bel exemple de développement durable. Il est possible d'y développer une activité novatrice, génératrice d'emplois tout en ayant la préservation de l'environnement et les énergies du futur comme préoccupation majeure. C'est un beau défi à long terme pour MSG.

La préservation de la biodiversité

1. En ce sens, seriez-vous prêts à adapter le guide communal d'urbanisme pour favoriser le maintien de haies vives indigènes (période de taille, etc.) ?
 - La Commune doit valoriser les essences indigènes et la biodiversité dans les plantations qu'elle gère et la mise à disposition de plants aux citoyens. Cela va de paire avec une lutte contre les espèces invasives.
2. Pourriez-vous identifier les zones humides qui jouent le rôle de bassin d'orage naturel et zones refuges pour la biodiversité afin de les intégrer à la carte du réseau écologique du schéma de développement communal ou du schéma d'orientation local ?
 - Les derniers phénomènes du mois de septembre ont encore montré que le réseau d'égouttage et les bassins d'orages sont insuffisants pour absorber l'eau qui s'écoule lors de forts orages. Le réseau doit être de capacité suffisante et doit être entretenu. Il faut aussi travailler de concert avec les agriculteurs pour prévenir les écoulements et l'érosion des sols avec des eaux qui dévalent les pentes des champs chargées parfois de débris et même de pesticides ou engrais et qui satureront très vite les canalisations.
3. Soutiendrez-vous la création ou l'agrandissement de réserves naturelles sur le territoire communal ?
 - Tous Ensemble souhaite raviver la cohésion sociale, le vivre ensemble et les espaces récréatifs dans MSG. Les espaces verts et les réserves naturelles sont donc des atouts formidables pour la communauté. Des zones naturelles préservées sont aussi importantes pour garder l'authenticité d'une commune rurale comme MSG.

Chasse

1. En qualité de gestionnaire de la commune/ville, seriez-vous prêt à intégrer dans les cahiers de charge d'octroi des territoires de chasse " l'interdiction du nourrissage du gibier " sur le territoire concerné ? ([consulter la position de Natagora sur le sujet](#))
 - La Commune agit dans le cadre légal qui lui est octroyé, notamment vis-à-vis de l'application du Code forestier, mais il est clair que le nourrissage ne devrait être autorisé que dans le cadre d'une gestion nécessaire des populations de gibier sauvage. Le nourrissage incontrôlé peut par ailleurs mener à des risques de transmission d'agents pathogènes et des épidémies ou le développement d'espèces exotiques envahissantes. Les conditions de bien-être animal doivent aussi être respectées.
2. De même, dans ces cahiers, seriez-vous prêts à conditionner l'autorisation " des lâchers massifs de petits gibiers tels que faisans, canards et autres espèces chassables " que dans le cadre de l'élaboration de projets de repeuplements d'espèces indigènes (au sens de la loi sur la conservation de la nature) combinés à des efforts d'amélioration de leur biotope ? Idéalement, ces projets devraient être menés à l'échelle du territoire couvert par un ou plusieurs conseils cynégétiques.
 - TE prône la collaboration intercommunale et ce type d'actions devrait typiquement être mis en œuvre en collaboration entre communes voisines. La possibilité de lâcher de gibier doit faire l'objet d'études scientifiques objectives et n'a de sens effectivement que si la préservation du biotope des espèces concernées est étudié en même temps.

Urbanisme

1. Etes-vous disposés à intégrer des aménagements en faveur de la biodiversité (aménagements pour chauves-souris, nichoirs pour hirondelles, martinets, ...) dans tout projet de rénovation de bâtiments communaux, et comptez-vous inciter les citoyens de la commune à en faire autant ?
 - Les règles urbanistiques sont précises et doivent être respectées. Tout aménagement pour aider au nichage et abriter les espèces indigènes est un plus que la majorité prochaine devra apprécier. Un autre exemple est la prévention des collisions des oiseaux sur les vitres par la mise en place de systèmes anti reflets dans les bâtiments vitrés.
2. Etes-vous favorable à l'utilisation d'un système d'éclairage « intelligent » (lié à la détection de mouvements), notamment dans le cadre de la finalisation de la coulée verte ?
 - La technologie peut aider à la préservation de la nature. Les éclairages intelligents sont un exemple, il en va de même par exemple pour les vitres anti reflets qui évitent que les oiseaux se fracassent contre les vitres, les nuisances sonores ... Le projet de TE, c'est d'intégrer les valeurs environnementales comme critères horizontaux dans l'ensemble des cahiers des charges des projets.

Remarque générale

Tous Ensemble a une approche horizontale et intégrée du développement du village. Nous pensons fermement que nos villages peuvent se développer et prospérer en mettant en avant une politique éthique, équitable et durable.